



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaines, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N°50 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1^{er} MARS 2021

Convocation en date du : 23 Février 2021

Présidence : Monsieur Claude COURVOISIER

Lieu : Espace Carouge à Levier _Communauté de Communes Altitude 800

Membres en exercice : 24

Arc-sous-Montenot	Patrick GRILLON	X
Bians-les-Usiers	Aurélien DORNIER	X
	Martial BICHET	X
Chapelle d’Huin	Béatrice PRITZY	X
	Cédric BRAGARD	X
Évillers	Jean-Philippe DESCOURVIERES	X
Gevresin	Louis BOURGEOIS	X
Goux-les-Usiers	Éric BOURGEOIS	X
	Claudine CATTET	X
	Nicolas ROYET	X
Levier	Marc SAULNIER	X
	Nathalie SIEVERT	X

Levier	Isabelle CUENOT	X
	François GARCIA	X
	Coralie GABRY	X
	Frédéric DOLE	X
	Christophe MICHEL	Absent
	Léonie SCHNEITER	Procuration à F. Garcia
	Bernard JEANNIN	X
Septfontaines	Christian RATTE	Excusé
Sombacour	Frédéric TOUBIN	X
	Ahmed KALLAL	X
Villeneuve d’Amont	Marie-Claire MONNIN	X
Villers-sous-Chalamont	Claude COURVOISIER	X

X = membre présent à la réunion. Quorum Atteint

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal n°49 du 1^{er} Février 2021.

1. Contrat de maîtrise d'œuvre en phase d'études pour la maison de santé de Goux-les-Usiers,
2. Procès-verbal de mise à disposition du bâtiment de la maison de santé de Goux-les-Usiers par la commune de Goux-les-Usiers,
3. Plan financement de la maison de santé de Goux-les-Usiers,
4. Loyers de la maison de santé de Goux-les-Usiers,
5. Création d'un budget annexe pour la maison de santé de Goux-les-Usiers,
6. Convention de mise à disposition du bâtiment de la Maison France Services par la commune de Levier,
7. Convention avec l'agence postale pour la Maison France Services,
8. Création d'un budget annexe pour la Zone Champs Bégaud 11,
9. Acquisition d'une calèche pour personnes à mobilité réduites pour le musée du cheval de Levier,
10. Achat d'équipement pour la salle de motricité de l'école de Chapelle d'Huin,
11. Révision des loyers du bâtiment relais,
12. Location d'une cellule du bâtiment relais au profit de l'association FC Autosport,
13. Annulation de créances irrécouvrables,
14. Désignation d'un référent « cyclable » sur le territoire de la communauté de communes,
15. Prise en charge des adhésions des partenaires de l'Office de Tourisme du Pays du Haut Doubs au titre de l'année 2020/2021,

Informations et Questions diverses

Nicolas ROYET est désigné secrétaire de séance pour ce conseil.

Validation du procès-verbal n°49 :

Pas d'observation sur le procès-verbal du dernier conseil.

1. Contrat de maîtrise d'œuvre en phase d'études pour la maison de santé de Goux-les-Usiers

Le Président rappelle à l'assemblée la délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de société Idéha en date du 9 Décembre 2020. Afin de réaliser les études nécessaires à ce projet, la société Idéha nous propose un contrat de maîtrise d'œuvre avec la SARL DONZE Philippe, architecte.

Ce dernier aura pour co-traitant la SARL C2i pour les études techniques et économiques.

Le contrat est proposé pour un montant total de 32 604€ HT soit 39 124.80€ TTC et se décompose ainsi :

	Architecte Philippe Donzé		BET Structure I4 ss traitant de SARL C2i		BET Fluide SARL C2i		Economiste SARL C2i		Taux et forfaits par postes	
	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)
Etude d'esquisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Avant projet sommaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Avant projet définitif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Etude de projet	21.85	7 122.72	10.77	3 511.20	10.46	3 410.88	21.54	7 022.40	64.62	21 067.20
Plans et planning prévisionnel	6.31	2 056.56	0.00	0.00	6.00	1 956.24	4.61	1 504.80	16.92	5 517.60
Assistance contrat travaux	5.54	1 805.76	0.00	0.00	2.15	702.24	10.77	3 511.20	18.46	6 019.20
Etudes d'exécution	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Direction exécution contrat travaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Assistance opérations de réception	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total HT		10 985.04		3 511.20		6 069.36		12 038.40		32 604.00
Total TTC		13 182.05		4 213.44		7 283.23		14 446.08		39 124.80
Réparation en %	33.69		10.77		18.62		36.92		100.00	

Patrick GRILLON demande ce que cela représente en pourcentage par rapport au montant total du marché. Le Président lui répond que cela fait 3.58% et que c'est plus que correct.

Eric Bourgeois et Nicolas ROYET indiquent ne pas prendre part au vote.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire avec 1 ABSTENTION et 19 VOIX POUR, autorise le président à signer l'acte d'engagement pour un montant de 32 604€ HT avec la SARL DONZE Philippe ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2. Procès-verbal de mise à disposition du bâtiment de la maison de santé de Goux-les-Usiers par la commune de Goux-les-Usiers

Dans le cadre de la prise de compétence « Maison de santé de Goux-les-Usiers » en date du 17 novembre 2020 par la collectivité, il est nécessaire de réglementer les conditions d'utilisation du bâtiment du Presbytère de Goux-les-Usiers par la communauté de communes.

Un procès-verbal de mise à disposition sera co-signé par les deux parties et joint à la présente délibération pour répondre à ce besoin.

Le Président précise que les salles paroissiales ne sont pas comprises dans la mise à disposition. Béatrice PRITZY demande si ces salles communiqueront avec la future maison de santé ; le Président lui répond que l'accès sera condamné.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer le procès-verbal présenté et tout document s'y référant.

3. Plan de financement de la maison de santé de Goux-les-Usiers

Le Président, fait part au conseil communautaire du plan de financement retenu pour la réalisation de la maison de santé de Goux-les-Usiers. Il précise également que le plan de financement a été fait avec des taux minimes.

Ahmed KALLAL indique que la subvention initialement prévue dans les premiers estimatifs donnés n'apparaît plus. La secrétaire, avec accord du Président, prend la parole, et lui répond qu'il s'agit uniquement d'un changement d'intitulé. Il a toujours été convenu que l'aide sollicitée par la Région relevait du soutien à la coordination en santé de proximité des territoires. Le montant a même été revu à la hausse avec les attributions supplémentaires dû à la Covid-19. Marie-Claire Monnin précise que l'ARS n'intervient pas sur le volet de la construction.

Comme indiqué dans le tableau, ci-dessous, le reste à charge de la CCA sera financé par un emprunt, car comme le fait savoir le Président, les taux actuels sont bas et la collectivité n'a pas d'intérêt à perdre de la trésorerie pour du long terme. Eric Bourgeois complète l'exposé du Président en indiquant que des loyers seront encaissés. Cela permettra l'auto-financement du projet. La durée du prêt ainsi que son montant ne sont pas encore décidés, et ce, jusqu'à ce que le plan de financement soit définitif.

Le Président tient à rassurer l'assemblée et leur affirme que l'emprunt sera réfléchi et décidé ensemble lors d'un prochain conseil communautaire.

L'échange entre les élus étant terminé, la CCA 800 :

- s'engage à réaliser et financer l'opération de la Maison de santé de Goux-les-Usiers pour un montant prévisionnel de 1 185 233.25 HT.
- sollicite afin de réaliser cette opération, le soutien et la participation financière des partenaires suivants :

FINANCEURS	Demande au titre de	Taux	Montant prévisionnel HT
ETAT	DETR/DSIL	16.87 %	200 000€
REGION	Soutien à la coordination en santé de proximité des territoires	16.87 %	200 000€
Département	P@C 25	8.44 %	100 000€
SYDED	Fonds de transition énergétique pour la rénovation	3.80 %	45 000€
SYDED	Fonds de transition énergétique pour la mise en place d'une sous-station pour le raccordement au réseau de chaleur	1.27 %	15 000€
Commissariat de massif	FNADT	2.53 %	30 000€
CCA800_Auto-financement	Emprunt	50.22 %	595 233,25
TOTAL		100.00 %	1 185 233.25

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention.
- Réalisera les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

Suite aux éléments présentés, ci-dessus le conseil communautaire à l'unanimité valide ces propositions et autorise le Président à signer les documents s'y réfèrent ainsi qu'à demander des fonds privés notamment au niveau des Certificats d'Economies d'Energies.

4. Loyers de la maison de santé de Goux-les-Usiers

Dans un premier temps, le Président fait lecture de la délibération qui propose un prix HT au m² de 9€.

Marc SAULNIER demande à l'assemblée de fixer, comme il avait déjà été convenu, le prix au m² de 10€ HT afin de ne pas créer une différence trop importante avec les loyers de la maison de santé de Levier. Le but de l'opération de cette nouvelle maison de santé n'est pas de créer une concurrence.

Eric BOURGEOIS, approuve la remarque de Marc SAULNIER, mais tient à préciser qu'actuellement et afin de permettre l'équilibre des comptes de la Maison de santé de Levier, le budget principal de la collectivité doit apporter un soutien financier considérable à ce budget annexe et qu'aucune répercussion n'a été faite sur l'ensemble des loyers. De ce fait, il n'est donc plus opportun de comparer ces deux maisons de santé qui n'ont d'ailleurs pas eu le même financement.

Nathalie SIEVERT pense que la proposition de Marc SAULNIER d'augmenter à 10€ n'est pas démesurée.

Marc SAULNIER, soutien à son tour les propos d'Eric Bourgeois et comprend ses arguments, mais tient à tenir son engagement envers les professionnels de santé de Levier. Engagement qui avait été validé au préalable avec l'assemblée lors du lancement du projet. Il est vraiment important de ne pas créer une disparité trop importante entre les professionnels de santé.

Eric Bourgeois lui répond qu'à l'époque, il n'avait pas encore pris connaissance de la subvention du budget principal au profit du budget annexe concerné ou du moins pas pour un tel montant. Patrick Grillon indique qu'il sera nécessaire lors du prochain vote du budget, de regarder précisément ce que comprend cette subvention, car il pense que le loyer des bureaux de la CCA n'est peut-être pas assez conséquent.

Béatrice PRITZY demande si les loyers seront révisables. Comme tous baux, ils le seront.

Cédric BRAGARD demande s'il y a déjà eu des études de réalisées sur les différents prêts. Le Président lui répond que tant que le plan n'est pas définitif, ce n'est pas opportun.

Les arguments de chacun entendus et en accord total, le Président propose au conseil communautaire, que le loyer fixé pour la maison de santé de Goux-les-Usiers soit de 10€ HT / M² de la surface totale du projet.

La surface du presbytère étant de 402 m², la recette estimative mensuelle sera de 4 020€, soit une recette pour 5 ans de 241 200€.

Le prix au m² pourra être révisé suivant le coût total du projet à la fin des travaux.

À l'unanimité, les élus fixent le prix au m² à 10€ HT.

5. Création d'un budget annexe pour la maison de santé de Goux-les-Usiers

Le Président, fait part à l'assemblée du besoin de créer un budget annexe pour la maison de santé de Goux-les-Usiers et de l'alimenter avec une avance remboursable de 100 000€.

Jean-Philippe Descourvières trouve que l'avance remboursable n'est pas assez élevée. Le Président lui répond qu'un prêt-relais pourra être souscrit et qu'il s'agit là d'une somme minime pour commencer le projet et créer le budget.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2020 définissant l'intérêt communautaire et la modification des compétences précisant dans les compétences facultatives « La gestion du bâtiment de la Maison de Santé de Goux-les-Usiers ».

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un budget annexe assujetti à la TVA, intitulé « MAISON DE SANTE DE GOUX-LES-USIERS ».
- Décide de verser du budget principal au budget annexe « MAISON DE SANTE DE GOUX-LES-USIERS » une avance remboursable de 100 000€. Cette avance sera remboursée au budget principal par le budget annexe dès réception des subventions.

6. Convention de mise à disposition du bâtiment de la Maison France Services par la commune de Levier

La modification des statuts étant en cours, le Président tenait à informer l'ensemble des élus de la proposition de convention faite par la commune de Levier afin de mettre à disposition de la collectivité, le bâtiment de la Maison France Services.

Le loyer sera d'environ 8 000€ par an, variable chaque année suivant les charges. Il ne pourra pas être inférieur à 5 000€.

7. Convention avec l'agence postale pour la Maison France Services

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 04 février 1995 « orientations pour l'aménagement et le développement des territoires », La Poste a souhaité proposer aux EPCI à fiscalité propre la gestion d'agences intercommunales.

Aussi, dans le cadre de l'implantation de la Maison France Services sur Levier, il est indispensable de cadrer les conditions de partenariat entre la CCA 800 et La Poste par le biais d'une convention.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité valide ce partenariat et autorise le Président à signer la convention et les documents s'y réfèrent.

La convention sera annexée à cette décision.

8. Création d'un budget annexe pour la ZAE Champs Bégaud 11

Le Président propose de créer un budget annexe pour les travaux à venir sur les parcelles à viabiliser à Champs Bégaud. Le but étant d'avoir un aperçu clair de ce que nous coût la viabilisation et de pouvoir ainsi fixer des prix de vente en conséquence.

Marc Saulnier profite de ce sujet pour clarifier ce qui s'est passé il y a quelques années sur la zone. Après recherche, il s'avère que la commune a bien touché du Fonds de Compensation de TVA par rapport à des travaux effectués sur la ZAE, mais uniquement parce qu'elle les avait financés.

La collectivité lancera un appel à projet afin d'avoir des propositions d'aménagement des parcelles restantes et permettre l'implantation d'un rond-point sur la départementale.

Vu l'arrêté préfectoral N° S/P/P/162/2006 définissant l'intérêt communautaire et la modification des compétences précisant dans les compétences obligatoires au sens de l'article L5214-16 du CGCT « Etude, réalisation et gestion d'équipements immobiliers nécessaire au maintien d'activités économiques ».

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un budget annexe assujetti à la TVA, intitulé « ZAE CHAMPS BEGAUD 11 ».
- Décide de verser du budget principal au budget annexe « ZAE CHAMPS BEGAUD 11 » une avance remboursable de 30 000€. Cette avance sera remboursée au budget principal par le budget annexe dès que le solde du compte le permettra.

9. Acquisition d'une calèche pour personnes à mobilité réduite pour le Musée du Cheval de Levier

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter des animations équestres proposées par l'Association les Amis du musée, le Président propose de voter l'acquisition d'une calèche adaptée.

Un devis a été réalisé par les attelages « BAZIN Michel » pour un montant HT de 9 500€ soit 11 400€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	Demande au titre de	Taux	Montant prévisionnel TTC
Crédit Agricole	Mécénat	13.16%	1 500€
Département	JO paralympiques 2024 de Paris	30.00%	3 420€
Commissariat de massif	FNADT	20.00%	2 280€
Auto-financement	Fonds propres	36.84 %	4 200€
TOTAL		100%	11 400€

Une convention de mise à disposition de la calèche sera rédigée par la CCA 800, propriétaire du Musée du Cheval de Levier, au profit de l'Association « Les Amis du Musée ». Ce document aura pour but de fixer les conditions d'utilisation et la répartition des frais liés à son utilisation et de son entretien.

Le Président indique qu'il s'agit d'une calèche neuve pour 15 personnes.

Aurélien DORNIER demande si les communes adhérentes pourront bénéficier de cette calèche lors de leurs manifestations. Le Président trouve que c'est une bonne idée et qu'il faudra rajouter ce point dans la convention.

Isabelle CUENOT demande s'il faut une habilitation spécifique pour conduire la calèche. Des formations existent pour les cochers, il sera donc ajouté à cette convention que les cochers devront être habilités pour la conduite et autoriser à transporter quinze personnes.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'acquérir ce bien,
- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de subventions aux différents financeurs exposés ci-dessus,
- AUTORISE le Président à rédiger et à signer la convention de mise à disposition de la calèche.

10. Achat d'équipement pour la salle de motricité de l'école de Chapelle d'Huin

Le Président présente le projet réalisé par l'équipe enseignante de l'école de Chapelle d'Huin pour permettre l'aménagement d'une salle de motricité.

Il rappelle également que suite à la visite de l'école par les nouveaux élus de la collectivité en septembre 2020, l'absence de locaux adaptés au sein de l'établissement avait pu être constatée.

Afin que l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) puisse se dérouler dans de bonnes conditions et pendant toutes les saisons de l'année, la municipalité de Chapelle d'Huin représentée par Madame Béatrice PRITZY, mettra à disposition la salle communale située à proximité de l'école.

Les enseignantes sollicitent maintenant la collectivité afin qu'elle accepte de financer l'achat de matériel adapté.

Le montant estimé par les enseignantes est de 5 844 euros TTC.

Béatrice PRITZY se charge de demander à l'association des parents d'élèves et à la coopérative scolaire de participer à cet investissement.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la participation de la CCA 800 pour un montant maximal de 5 844€ TTC et autorise le Président à réaliser les démarches nécessaires pour les commandes.

Le conseil communautaire précise que le matériel sera propriété de la communauté de communes.

11. Révision des loyers du bâtiment relais

Le Président informe l'assemblée, qu'une révision des loyers des cellules du bâtiment relais aurait dû être réalisée ainsi :

Box N° 03 : révision prévue le 01/01/2020

Box N° 04 : révision prévue le 01/05/2019

Box N°05 : révision le 01/01/2021

Ces révisions, prévues tous les 3 ans, n'ont, à ce jour, pas été appliquées.

Compte-tenu de la situation, le Président propose d'annuler ces créances qui ne relèvent pas d'une faute de la part des locataires et d'appliquer la nouvelle révision à compter du 1er mars 2021.

Les prochaines révisions auront lieu respectivement :

Box N° 03 : 01/01/2023

Box N° 04 : 01/05/2022

Box N° 05 : 01/01/2024

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'annuler ces créances.

12. Location d'une cellule du bâtiment relais au profit de l'association FC Autosport

Suite au départ de M. Huot-Marchand, deux cellules du bâtiment relais se sont libérées. La première a été louée à l'entreprise ED2T (conseil communautaire du 5 octobre 2020) et la seconde est encore disponible.

L'association FC Autosport représentée par Florent DUSSOUILLEZ domicilié à Bulle au 29B rue de Besançon a émis le souhait de la louer.

La collectivité n'ayant pas d'autre demande, le Président propose de louer le box n° 2 situé au 31 impasse du Levant à Levier pour un loyer mensuel de 600€ HT à compter du 15 Février 2021.

L'exposé entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la location de la cellule 2 à l'association FC Autosport au 15 Février 2021,
- Fixe la location à 600€ HT mensuelle,
- Mandate le Président pour faire établir le bail civil de location,
- Autorise le président à signer tous documents afférents à ces dossiers,
- Précise que la sous-location de ce terrain est interdite.

13. Annulation de créances irrécouvrables

Madame la Trésorière de Levier nous fait part des créances en cours sur le budget général de la collectivité.

Ces impayés d'un montant total de 199.05 euros se décomposent sur plusieurs années :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - 2014 : 13.38 € sur un mandat | - 2017 : 25.61 € sur trois mandats |
| - 2015 : 45.63 € sur quatre mandats | - 2018 : 29.55 € sur quatre mandats |
| - 2016 : 30.79 € sur trois mandats | - 2019 : 54.09 € sur cinq mandats |

Ces sommes n'ont pas fait l'objet de poursuites juridiques puisque le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite légal fixé à 30€.

Le conseil communautaire à l'unanimité valide l'annulation de ces créances.

14. Désignation d'un référent « cyclable » sur le territoire de la communauté de communes

Le Département a décidé de déployer une politique cyclable volontariste sur les prochaines années.

Cette politique a pour but de doter le département du Doubs de plus de 2000 km d'itinéraires cyclables et de mener des actions visant à encourager l'usage du vélo par les habitants et visiteurs de notre territoire.

C'est l'occasion pour la collectivité d'affiner et de lancer son projet de réhabilitation de l'ancienne voie du tacot en piste cyclable, sur une distance de 24 km qui parcourra Arc-sous-Montenot, Villers-sous-Chalamont, Villeneuve d'Amont, Levier, Chapelle d'Huin, Sombacour, Bians-les-Usiers et Goux-les-Usiers. Les villages de Evillers et Septfontaines pourront eux être traversés, à l'avenir, par l'ancienne

antenne qui descendait à Ornans. Une étude du foncier devra être faite, car comme le souligne Ahmed KALLAL, des terrains appartiennent à des privés.

Afin d'inscrire notre collectivité dans cette politique, il est nécessaire de désigner un élu qui sera l'interlocuteur du Département et qui sera également le relais des échanges reçus auprès des communes membres de la CCA.

Le conseil communautaire à l'unanimité, désigne Monsieur Eric BOURGEOIS comme référent titulaire et Monsieur Claude Courvoisier comme référent suppléant.

15. Prise en charge des adhésions des partenaires de l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs au titre de l'année 2020-2021

Le Président rappelle la délibération prise lors du conseil communautaire du 7 septembre 2020, indiquant la prise en charge par la CCA pour un montant de 1 200€ des cotisations de base des partenaires de l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs.

Il rappelle également que cette décision avait pour but d'apporter un soutien à ces partenaires du tourisme suite à la crise sanitaire.

Aussi, il y a lieu de modifier le montant de cette participation qui passe de 1 200€ à 1548€, le nombre de partenaires ayant augmenté depuis la dernière fois.

Le conseil communautaire à 21 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Valide cette participation de 1 548€ euros à verser à l'Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs,
- Autorise le Président à signer tous documents affiliés.

Informations diverses

- Lecture des remerciements de Madame Patricia Regnier. La CCA avait offert des fleurs pour son départ en retraite.
- Vente de composteurs à la déchetterie de Levier, le samedi 20 mars 2021 de 14h à 16h00.
- Modification des membres de la CCA dans les commissions du Pays du Haut-Doubs, Bernard Jeannin passe de la commission Environnement à la commission aménagement du territoire.
- Courrier de la directrice du lycée LaSalle, Madame AUBREE qui demande à ce que la parcelle mise à disposition gratuitement à Champs Bégaud de Levier leur soit attribuée afin de réaliser un projet scolaire. Accord de principe du conseil.
- Les filets agricoles ne sont plus acceptés dans les déchetteries, car les ramassages par Terres Comtoises sont trop aléatoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Président,

Claude COURVOISIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

"Espace Levier - Val d'Usiers"

BP 21 - 25270 LEVIER

